

# Bâtir des liens avec l'Accord

Le premier rapport à l'intention des  
Canadiens et des Canadiennes sur la mise en  
œuvre de l'Accord entre le gouvernement  
du Canada et le secteur bénévole et  
communautaire

**Rapport connexe : Mise en œuvre au sein  
du secteur bénévole et communautaire**

**Préparé par le Forum du secteur  
bénévole et communautaire**

**Décembre 2003**

# Table des matières

<b>PRÉFACE</b> .....	1
<b>AU SUJET DU PRÉSENT DOCUMENT</b> .....	2
<b>A. NOS RÉALISATIONS À CE JOUR</b> .....	3
Une base solide .....	4
La sensibilisation est essentielle .....	6
La mise en œuvre des Codes .....	8
Le suivi des progrès .....	8
Une aventure commune .....	11
<b>B. PRIORITÉS POUR L'AVENIR</b> .....	12

# Préface

L'Accord et les Codes de bonnes pratiques pourraient modifier en profondeur les relations entre le secteur bénévole et communautaire, constitué de citoyens qui se réunissent pour le bien public, et le gouvernement du Canada. Ces outils, s'ils sont utilisés intelligemment et s'ils reçoivent l'appui inconditionnel des deux secteurs, peuvent grandement accroître la capacité des secteurs de collaborer à l'avantage des Canadiens et Canadiennes. Ils peuvent même faire du secteur bénévole et communautaire le « troisième pilier » de la société canadienne, partenaire de plein droit du gouvernement du Canada et du secteur privé.

Il est évident que nous avons fait du bon travail au cours de la dernière année en élaborant les outils, en renforçant la sensibilisation, et en mettant en place des structures essentielles de gouvernance. Cela dit, nous ferons face, au cours des 18 mois à venir, aux difficultés liées à la concrétisation des valeurs, des principes et des pratiques de l'Accord et des Codes dans les interactions quotidiennes entre le gouvernement du Canada et les nombreux organismes divers qui forment le secteur bénévole et communautaire. Bien des choses dépendent de ce que nous ferons. Si nous ne disposons pas des ressources adéquates ni d'un grand engagement des deux secteurs, cette bonne idée risque vraiment, au bout du compte, d'avoir peu de valeur. Nous ne devons pas permettre cela; nous devons prendre des « peut-être » et en faire des réalités.

Le Forum du secteur bénévole et communautaire

Décembre 2003

# Au sujet du présent document

## Contexte

Quand l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire a été signé en décembre 2001, il précisait que les deux secteurs s'engageaient à produire chaque année des rapports de progrès quant à la mise en œuvre de l'Accord. Le document *Bâtir des liens avec l'Accord : le premier rapport à l'intention des Canadiens et Canadiennes sur la mise en œuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire* remplit cet engagement puisqu'il fournit une évaluation conjointe des réalisations du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement d'octobre 2002 à septembre 2003. Le rapport sert aussi à déterminer les priorités communes des secteurs à mesure qu'ils avancent en ce qui concerne la revitalisation des relations grâce à la mise en œuvre des principes et pratiques énoncées dans l'Accord. (*Bâtir des liens avec l'Accord* est accessible sur le site Web de l'ISBC à l'adresse [www.vsi-isbc.ca](http://www.vsi-isbc.ca).)

## Objectif, portée et organisation

Le présent document d'information constitue l'un des deux rapports connexes à *Bâtir des liens avec l'Accord*. Il s'agit d'une ressource pour ceux qui souhaitent obtenir des renseignements plus détaillés sur les activités du secteur bénévole et communautaire à ce sujet, et fournit un compte rendu détaillé de l'évolution du secteur et de ses plans de mise en œuvre de l'Accord au sein d'organismes du secteur bénévole et communautaire. Comme dans le cas du rapport du Comité directeur conjoint, la section A du rapport connexe décrit les principales réalisations relatives aux cinq secteurs d'activité énoncés dans l'Accord :

- *Une base solide* : mettre sur pied des structures organisationnelles au sein du Gouvernement du Canada et dans le secteur bénévole et communautaire pour mettre en œuvre l'Accord.
- *La sensibilisation est essentielle* : sensibiliser davantage les gens au sein du Gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire, de même que les Canadiens et Canadiennes en général, aux dispositions de l'Accord.
- *La mise en œuvre des Codes* : élaborer des codes de bonnes pratiques pour faciliter les interactions entre les deux secteurs.
- *Le suivi des progrès* : établir des processus pour surveiller l'application de l'Accord, pour rendre des comptes aux Canadiens et Canadiennes sur les résultats atteints et l'avancement des priorités.
- *Une aventure commune* : organiser des rencontres régulières des ministres et des représentants du secteur bénévole et communautaire.

La section B du rapport se tourne vers l'avenir et établit les priorités qui orienteront le travail du secteur bénévole et communautaire au cours des années à venir.

## Pour de plus amples renseignements

Il existe un rapport connexe qui décrit les progrès récents du gouvernement du Canada, de même que ses priorités pour l'année à venir. Pour en savoir plus sur ces rapports, sur l'Accord et sur les Codes de bonnes pratiques, ou sur l'ISBC, visitez le site Web du Forum du secteur bénévole et communautaire à l'adresse [www.secteur-benevole-et-communautaire.ca](http://www.secteur-benevole-et-communautaire.ca), ou le site Web de l'ISBC à l'adresse [www.vsi-isbc.ca](http://www.vsi-isbc.ca). Vous pouvez aussi composer le (613) 238-7555 ou le 1-800-821-8814 (sans frais).

# A. Nos réalisations à ce jour

Au cours de la dernière année, on a fait beaucoup pour préparer la mise en œuvre de l'Accord. D'excellents documents ont été rédigés, et nous disposons d'une excellente méthode « multiplicatrice » pour nous aider à sensibiliser les organismes du secteur bénévole et communautaire de partout au pays. Des données non scientifiques révèlent même que nous faisons des progrès « sur le terrain » en ce qui concerne les relations entre les organismes du secteur bénévole et communautaire et les ministères. Les deux secteurs recueillent des données pour mesurer les répercussions de leurs efforts.

Il reste tout de même beaucoup de travail à faire si l'on veut concrétiser la vision de l'Accord en ce qui concerne de meilleures relations entre les secteurs. Il faudra un effort important et durable pour rejoindre les dizaines de milliers d'organismes qui ne sont pas touchés directement par l'ISBC et pour leur fait connaître le but, l'application et l'importance de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques.

## MEMBRES DU FORUM

- Monica Patten (présidente), *Fondations communautaires du Canada*
- Yvonne Atwell, *Centre d'excellence pour la santé des femmes de l'Atlantique*
- Darlene Bessey, *YWCA du Canada*
- Lani Cooke, *Yellowknife Association for Community Living*
- Marlene Deboisbriand, *Bénévoles Canada*
- Michel Desjardins, *Groupe de développement Consortia*
- Gordon Floyd, *Centre canadien de philanthropie*
- Colleen Ford, *Association canadienne des loisirs et des parcs*
- Bonnie Greene, *Église unie du Canada*
- Al Hatton, *Centraide Canada*
- Damon Johnston, *Centre for Aboriginal Human Resource Development Inc.*
- Marcel Lauzière, *Conseil canadien de développement social*
- Esperanza Moreno, *Conseil canadien pour la coopération internationale*
- Marjorie Northrup, *Centre d'action bénévole de Montréal*
- Liz O'Neill, *Association des grands frères et des grandes soeurs*
- Sandy Onyalo, *National Dialogue Committee of African Canadians*
- Pierre Riley, *Fédération des Centres d'action bénévole du Québec*
- Penelope Rowe, *Community Services Council, Newfoundland and Labrador*
- Shauna Sylvester, *IMPACS*
- Charlotte Thibault, *Fondation canadienne des femmes, Montréal*
- Michael Weil, *YMCA du Canada*
- Megan Davis Williams, *Conseil des Arts du Canada*

Dans les pages qui suivent figure une description des réalisations du secteur bénévole et communautaire concernant cinq aspects clés. Une série d'encadrés sur « ce que nous avons entendu dire » présente certains commentaires formulés par des membres d'organismes du secteur bénévole et communautaire dans le cadre d'une enquête effectuée à l'été 2003 (voir aussi *Le suivi des progrès*).

## UNE BASE SOLIDE

Le mandat du Forum du secteur bénévole et communautaire (le Forum), structure dirigeante qui oriente les activités du secteur bénévole et communautaire dans le cadre de la présente étape de l'ISBC, est ambitieux.

### *Superviser l'Initiative du secteur bénévole et communautaire (ISBC)*

L'une des priorités du Forum consiste à superviser les tâches restantes de l'ISBC, qui devraient prendre fin en 2005. Dans le cadre de la première étape de l'ISBC, des tables conjointes ont recommandé différents programmes et projets visant à renforcer les liens entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement, et à renforcer les capacités au sein du secteur. Le Forum dirige la mise en œuvre des projets en cours, s'assure que des outils concrets sont offerts, et s'assure que le secteur obtient des résultats. L'un des principaux objectifs de cette étape consiste à mettre en œuvre l'Accord et les Codes de bonnes pratiques. Dans le cadre de son travail à ce sujet, le Forum a collaboré avec le ministère de Patrimoine canadien pour élaborer une vidéo, un guide et des séances de formation visant à accroître la sensibilisation à l'Accord et aux Codes

de bonnes pratiques, et à fournir des compétences pratiques pour les mettre en œuvre (voir *La sensibilisation est essentielle*).

### *Faire connaître les intérêts du secteur relativement aux enjeux nationaux*

Le Forum joue le rôle de chef de file dans la promotion des intérêts du secteur bénévole et communautaire concernant trois enjeux d'importance nationale, dont deux touchent directement l'Accord et les Codes de bonnes pratiques de financement et pour le dialogue sur les politiques. L'un des enjeux prioritaires concerne le financement du secteur bénévole et communautaire, y compris les changements qui doivent être apportés au régime de financement, de même que le contexte de financement dans lequel fonctionnent les organismes du secteur. Le Forum tente d'améliorer les sources et les mécanismes de financement dans le but de garantir la fiabilité à long terme des organismes du secteur.

L'action sociale constitue aussi un aspect important pour le Forum. Les efforts effectués à ce sujet mettent l'accent sur la reconnaissance de l'action sociale comme rôle fondamental du secteur bénévole et communautaire, et visent à s'assurer que les organismes caritatifs peuvent participer pleinement à l'élaboration des politiques nationales.

Le Forum étudie aussi les problèmes auxquels font face les organismes du secteur bénévole et communautaire en ce qui concerne la responsabilité et la gestion des risques.

## UN ORGANISME DE TRANSITION

Le Forum du secteur bénévole et communautaire, mis sur pied dans le cadre de l'assemblée des représentants du secteur bénévole et communautaire qui a eu lieu en octobre 2002, supervise l'ISBC jusqu'à sa réalisation complète en 2005. L'une des tâches du Forum consiste à proposer une structure à son successeur, un organisme permanent qui représentera le secteur à la suite de l'ISBC.

### *Établir et engager le secteur bénévole et communautaire*

Le renforcement et l'engagement du secteur bénévole et communautaire constituent une tâche complexe qui exige d'être sensibles et réceptifs à différents organismes, différentes régions et différents sous-secteurs. Le Forum s'appuie sur les réalisations de l'ISBC pendant sa première étape pour :

- collaborer avec de nouvelles coalitions, de même qu'avec des groupes régionaux et locaux;
- maintenir et élaborer des réseaux d'information;
- établir des liens au sein des sous-secteurs et des régions géographiques, et entre ces derniers;
- établir de nouvelles structures et de nouveaux processus pour le secteur.

Dans le cadre de ses activités de diffusion, le Forum élargit sa base de données de personnes-ressources et améliore son site Web en tant qu'outil interactif de communication. Il produit aussi un bulletin électronique qui fournit de l'information sur les activités du Forum, de même que sur les faits nouveaux, les ressources et les événements à venir qui pourraient intéresser les organismes du secteur bénévole et communautaire.

## CE QUE NOUS AVONS ENTENDU DIRE...

« Il est important de favoriser la solidarité entre les organismes du secteur, mais un grand nombre d'entre eux ne disposent pas de suffisamment de ressources pour participer. »

« Si vous voulez que les organismes locaux se rallient à vous, vous devrez leur prouver que l'Accord et les Codes les concernent. »

« Nous devons faire plus d'efforts pour toucher le secteur des arts, de même que les petites collectivités rurales du Québec, et les petits organismes de partout au pays. »

Enquête auprès du secteur bénévole et communautaire (été 2003)

### *Des membres qui représentent le secteur bénévole et communautaire*

Les 22 membres du Forum reflètent les connaissances, la diversité, l'expérience et les intérêts du secteur bénévole et communautaire. La moitié d'entre eux sont issus du Groupe directeur du secteur bénévole, qui a supervisé la première étape de l'ISBC, ce qui constitue une suite logique à cette première étape, et qui permet de profiter de l'expérience acquise. L'un des principaux facteurs qui orientent le choix des membres, que ce soit de nouveaux membres ou des membres qui souhaitent renouveler leur adhésion, concerne la volonté de représenter la gamme la plus large possible d'organismes du secteur bénévole et communautaire, tant sur le plan géographique que sur le plan des sous-secteurs (voir *Membres du Forum*).

### **LA SENSIBILISATION EST ESSENTIELLE**

Au cours de la dernière année, le Forum du secteur bénévole et communautaire a consacré une grande part de son énergie à préparer des documents et une méthode pour transmettre l'information sur l'Accord et les Codes de bonnes pratiques aux organismes du secteur. Dans le cadre de sa stratégie de renforcement de la sensibilisation, le Forum a collaboré avec le ministère du Patrimoine canadien pour élaborer des ressources et des outils pratiques pour aider les organismes à mettre en œuvre les Codes dans leur milieu de travail. Ces ressources incluent :

### **TRANSMETTRE LA BONNE NOUVELLE**

Depuis octobre 2002, le Forum a distribué :

- 750 trousseaux comportant des exemplaires de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques;
  - 3 402 exemplaires du Code sur le financement;
  - 3 209 exemplaires du Code sur le dialogue sur les politiques;
  - 1 165 exemplaires de l'Accord.
- 
- *une vidéo* (d'une durée de onze minutes) fournit le contexte de l'Accord et des Codes, des exemples d'études de cas et de la façon dont on peut les appliquer en milieu de travail, et des témoignages selon lesquels ces documents constituent des éléments de base d'une nouvelle relation entre les deux secteurs;
  - un guide qui inclut des listes de contrôle faciles à utiliser, ainsi que différents exercices pour aider les deux secteurs à appliquer les Codes au quotidien. Le document *Sur la route de l'Accord : Guide pour mettre en œuvre les codes de bonnes pratiques* fournit des outils concrets pour évaluer les relations actuelles, pour favoriser le dialogue sur les politiques et le financement, et pour établir un plan d'action pour l'avenir;

- une série d'ateliers et de séances de « formation du formateur » qui offre aux participants des renseignements de base essentiels sur l'Accord et les Codes, de même que des explications détaillées sur la façon d'utiliser *Sur la route de l'Accord*. Plus de 100 personnes provenant des deux secteurs ont participé aux séances pilotes de l'atelier, qui ont eu lieu à Fredericton au début de l'automne 2003. D'autres séances auront lieu quand on aura suffisamment de financement.

Le Forum invite les organismes du secteur bénévole et communautaire à leur faire part de leurs expériences par rapport la façon dont ils utilisent les Codes de bonnes pratiques. Les meilleurs et les pires expériences seront affichées sur le site Web du secteur au cours de l'année 2004.

### *Le virage électronique*

Compte tenu de ses ressources limitées, le Forum du secteur bénévole et communautaire se fie grandement aux médias électroniques pour transmettre ses messages aux organismes du secteur. De décembre 2001 à septembre 2003, près de 8 500 personnes ont consulté ou téléchargé l'Accord à partir du site Web conjoint, on a consulté le Code de financement à plus de 2 500 reprises, et le Code pour le dialogue sur les politiques à environ 1 800 reprises.

### **CE QUE NOUS AVONS ENTENDU DIRE...**

- Il faut faire davantage d'efforts pour accroître la sensibilisation au sein du secteur. »
- Nous avons besoin de conseils pour la formation et la mise en œuvre, et d'exemples pour savoir comment utiliser l'Accord et les Codes au sein de notre organisme. »
- Les outils de communication doivent être simples et conviviaux. »
- L'Accord et les Codes constituent des documents trop théoriques et complexes, particulièrement pour des organismes qui offrent des services directs. »

Enquête auprès du secteur bénévole et communautaire (été 2003)

*Le bulletin d'information du Forum du secteur bénévole et communautaire*, lu par plus de 4 000 personnes à l'échelle nationale, a été publié à trois reprises depuis sa création au printemps 2003. Le bulletin électronique, qui fournit de l'information de base sur l'Accord et les Codes, informe aussi les lecteurs sur les nouveaux outils de mise en œuvre, et sollicite des commentaires variés sur les bonnes pratiques. On l'a aussi utilisé pour diffuser l'enquête sur la sensibilisation et sur l'utilisation de l'Accord et les Codes de bonnes pratiques, utilisés par le secteur à des fins de suivi et de production d'un rapport, et pour obtenir la participation et les commentaires des organismes sur les progrès et les plans (voir *Le suivi des progrès*).

### *La communication orale*

Les exposés constituent un moyen important de transmettre de l'information sur l'Accord et les Codes. Les efforts du Forum à ce sujet ont été ralentis en raison d'un manque de financement, mais, au cours de la dernière année, des membres et des cadres supérieurs ont participé à 20 ateliers et conférences (qui ont permis de joindre près de 1 000 personnes) à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale. On pense, par exemple, à une conférence nationale sur la justice pénale, à une rencontre d'organismes pacifistes canadiens, et à une conférence philanthropique qui a eu lieu en Australie.

### **LA MISE EN ŒUVRE DES CODES**

Au cours de la dernière année, le secteur a ouvert la voie à de grands progrès à ce sujet en élaborant et en mettant à l'essai toute une gamme de documents de sensibilisation, d'éducation et de formation destinés aux organismes du secteur bénévole et communautaire. Ces documents sont décrits dans la section précédente, intitulée *La sensibilisation est essentielle*.

*La plupart des répondants ont affirmé qu'ils avaient une « bonne » relation avec le gouvernement du Canada; quelques-uns ont affirmé que leurs relations étaient « difficiles », tandis qu'un quart d'entre eux ont affirmé n'avoir aucune relation avec le gouvernement.*

*La plupart des organismes du secteur connaissent l'Accord, mais ils sont peu nombreux à connaître le Code de financement et le Code pour le dialogue sur les politiques.*

### **LE SUIVI DES PROGRÈS**

Pour respecter son engagement concernant la surveillance des progrès du secteur et la présentation de rapports aux Canadiens et Canadiennes, le Forum du secteur bénévole et communautaire a entrepris une enquête auprès des organismes du secteur en juin 2003. L'enquête a été distribuée par l'entremise du bulletin d'information électronique du Forum du secteur bénévole et communautaire en plus d'être affichée sur le site Web du Forum. Pour s'assurer que les résultats représentent la plus grande gamme possible d'organismes du secteur, le personnel a envoyé des messages de suivi ciblés à des groupes figurant dans la base de données qui n'avaient pas répondu à l'enquête (p. ex., des groupes autochtones, des groupes qui représentent les membres des minorités visibles, des groupes de francophones et des organismes du Manitoba).

### À propos des répondants

À la fin de l'été, le Forum avait reçu 110 questionnaires remplis, soit un taux de réponse d'environ 5 %. Même si l'échantillon était plutôt petit, il représentait bien les organismes qui font partie de la base de données du Forum. Voici un aperçu des organismes qui ont répondu à l'enquête :

- près de la moitié d'entre eux agissent à l'échelle locale; un peu moins d'un quart, à l'échelle provinciale et nationale, et quelques-uns agissent à l'échelle internationale;
- la plupart ont le mandat d'offrir des services ou d'exécuter des programmes, d'informer et d'instruire le grand public, ou de défendre des intérêts; un petit nombre d'organismes s'occupent principalement des aspects politiques et de la recherche;
- toutes les provinces et tous les territoires étaient représentés, à l'exception du Nunavut et du Yukon;
- le budget annuel des organismes allait de 1 500 \$ à plus de 25 millions de dollars (y compris un organisme dont le budget annuel était de 130 millions de dollars); plus de la moitié des répondants ont un budget annuel de moins de 1 million de dollars, et la plupart d'entre eux disposent d'un budget annuel de moins de 300 000 \$.

### CE QUE NOUS AVONS ENTENDU DIRE...

- Nous ne disposons pas de suffisamment de ressources pour utiliser efficacement l'Accord et les Codes. »
- C'est encore un peu tôt pour se prononcer, mais, jusqu'à maintenant, l'Accord et les Codes se sont révélés des ressources utiles. »
- Les ministères semblent faire entièrement abstraction du Code de financement. Les paiements effectués dans le cadre des projets semblent prendre encore plus de temps qu'auparavant. »

Enquête auprès du secteur bénévole et communautaire (été 2003)

Même si les résultats de l'enquête ne donnent pas une image complète de l'utilisation de l'Accord et des Codes par le secteur au cours de la dernière année, ils permettent tout de même d'en faire une évaluation acceptable puisqu'ils émanent d'un échantillon représentatif des organismes du secteur. On peut donc utiliser les résultats pour connaître les aspects qui évoluent et les préoccupations, et on peut s'appuyer sur les résultats pour évaluer et examiner les changements au cours des années à venir. Soulignons toutefois que les résultats sont, d'une certaine façon, biaisés puisque les organismes ont accédé au questionnaire par l'entremise du site Web de l'ISBC, ce qui signifie qu'ils connaissaient déjà l'ISBC.

\* Comme on l'a déjà mentionné, ces conclusions peuvent donner une fausse idée du degré de sensibilisation, puisque les répondants ont reçu le questionnaire par l'entremise du site Web de l'ISBC.

*Un peu plus de la moitié des répondants ont affirmé que les relations n'avaient pas changé au cours de la dernière année; un petit nombre d'entre eux ont affirmé qu'un changement positif avait eu lieu, tandis qu'un plus petit nombre ont affirmé qu'il y avait eu un changement négatif. Dans bien des cas, il s'agissait d'une frustration qui se poursuivait en raison de problèmes continus.*

En plus de recueillir de l'information générale sur les organismes en tant que tels, le questionnaire mettait l'accent sur cinq principaux aspects : les relations avec le gouvernement du Canada, le degré de connaissance de l'Accord et des Codes, l'utilisation de l'Accord et des Codes, les changements perçus en ce qui concerne les relations de l'organisme avec le gouvernement du Canada, et les priorités pour l'année à venir en ce qui concerne la mise en œuvre. Nous présentons ci-dessous les conclusions de l'enquête concernant quatre de ces aspects; les commentaires des organismes concernant les priorités pour l'avenir sont fournis dans la section B.

#### *Relations avec le gouvernement du Canada*

- La plupart des organismes du secteur qui ont répondu au questionnaire entrent en contact avec le gouvernement par l'entremise de Développement des ressources humaines Canada, de Santé Canada ou de Patrimoine canadien (remarque : un grand nombre d'organismes traitent avec plus d'un ministère).

- La plupart des organismes qui ont répondu à l'enquête ont reçu du financement du gouvernement du Canada; quelques-uns ont participé au processus d'élaboration des politiques; et un nombre un peu moins élevé d'organismes qui ont répondu ont pris part à l'exécution de programmes et à la prestation de services (remarque : la plupart des organismes jouent plus d'un rôle pour le gouvernement du Canada).

#### *Connaissance de l'Accord et des Codes\**

- La plupart des répondants ont affirmé qu'ils connaissaient bien ou en partie l'Accord; un quart ne le connaissait que très peu ou pas du tout.

#### **CE QUE NOUS AVONS ENTENDU DIRE...**

- Nous devons rallier davantage le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire si nous voulons entraîner de réels changements. »
- Il est important de souligner que l'esprit de collaboration du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire constitue leur force. »
- L'initiative n'a aucun mordant si l'on ne règle pas les problèmes de financement et d'action sociale. »
- Le gouvernement devrait avoir la charge de mettre en œuvre l'Accord et les Codes. »

Enquête auprès du secteur bénévole et communautaire (été 2003)

- Près de la moitié des répondants connaissent bien ou un peu le Code de bonnes pratiques de financement, tandis qu'un tiers d'entre eux le connaissent peu ou ne le connaissent pas du tout.
- Près de la moitié d'entre eux connaissent bien ou un peu le Code pour le dialogue sur les politiques, tandis que la moitié d'entre eux le connaissent peu ou ne le connaissent pas du tout.
- Les sources d'information sur l'Accord et les Codes sont : le site Web du Forum du secteur bénévole et communautaire ainsi que ses bulletins; le processus de consultation de l'ISBC, de même que l'assemblée de représentants du secteur bénévole et communautaire, qui a eu lieu en octobre 2002. On compte, parmi les autres sources, différents réseaux et organismes membres, des conférences et des rencontres annuelles, des centres de ressources, et la participation à des comités et à des tables conjointes de l'ISBC.

#### *Utilisation de l'Accord et des Codes*

- Une grande part des répondants affirment consulter ou utiliser l'Accord et les Codes dans une certaine mesure, mais ne pensent pas que ce soit le cas de leurs homologues du gouvernement.
- Plus de la moitié des répondants ont affirmé qu'ils ne consultaient jamais, ni n'utilisaient, l'Accord et les Codes, et que c'était aussi le cas de leurs homologues du gouvernement.

#### *Changements perçus en ce qui concerne les comportements et les attitudes qui dominent les relations avec le gouvernement du Canada*

- On a mentionné certaines améliorations, comme une plus grande volonté, de la part du gouvernement, d'obtenir

l'avis du secteur, un plus grand nombre d'occasions d'interactions et de participation à l'élaboration des politiques, et une plus grande reconnaissance de la valeur du secteur.

- Ceux qui pensaient que les relations s'étaient dégradées se sont exprimés : ils ont parlé d'une augmentation de la microgestion par le gouvernement, d'un accroissement de la bureaucratie et d'une plus grande peur du risque.
- Les répondants qui avaient l'impression que les relations s'étaient dégradées en raison de problèmes de financement ont parlé des exigences plus sévères en matière de reddition de comptes et de production de rapports financiers, et de la diminution générale du financement offert.
- Les répondants qui ont affirmé n'avoir remarqué aucun changement ont souligné que l'Accord et les Codes n'avaient aucune répercussion sur la façon dont les ministères travaillent.

## **UNE AVENTURE COMMUNE**

Le secteur bénévole et communautaire s'est engagé à collaborer à un niveau élevé avec le gouvernement du Canada pour s'assurer que les deux secteurs respectent les principes et les objectifs énoncés dans l'Accord. Compte tenu de cet engagement, les membres du Forum du Secteur bénévole et communautaire ont hâte de rencontrer les membres du Comité consultatif des ministres en 2004 pour évaluer les progrès réalisés et discuter des priorités pour l'année à venir.

## B. Priorités pour l'avenir

Le Forum du secteur bénévole et communautaire sait bien que ses efforts pour mettre en œuvre l'Accord et les Codes de bonnes pratiques ne sont que le début d'un long travail. Il aura besoin de temps, d'ingéniosité et de ressources pour s'assurer que les milliers d'organismes du secteur bénévole et communautaire du Canada connaissent l'existence de l'Accord et des Codes, et apprennent comment s'en servir de façon créative dans le cadre de leurs relations avec les ministères du gouvernement du Canada. Au cours des 18 prochains mois, il faudra tenter d'utiliser les idées et les cadres élaborés à ce jour, et de profiter de la bonne volonté des intervenants, pour obtenir des résultats concrets et durables.

### RECOMMANDATIONS

Au nom du secteur bénévole et communautaire, le Forum du secteur bénévole et communautaire a établi des priorités claires pour aller de l'avant. Ces priorités concrètes sont fondées sur les résultats de l'enquête effectuée auprès des organismes du secteur bénévole et communautaire, de même que sur les expériences vécues par les membres du Forum et d'autres membres du secteur. Ce sont ces priorités qui orienteront le travail du Forum dans ce secteur au cours des mois à venir.

#### 1) Continuer de s'engager dans le cadre d'un partenariat conjoint entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada

L'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire (décembre 2001) énonçait les engagements que les partenaires doivent respecter, conjointement ou séparément, pour renforcer les relations et respecter les principes et les valeurs de l'Accord.

En ce qui concerne les engagements communs, le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire ont accepté d'agir de façon à respecter les valeurs et les principes énoncés dans l'Accord, d'élaborer des mécanismes et des procédés qui permettront de mettre en œuvre l'Accord, de collaborer, au besoin, pour atteindre des objectifs et des buts communs, et de favoriser la connaissance et la compréhension de l'apport de chaque partenaire à la société canadienne.

À ce sujet, le Forum du secteur bénévole et communautaire continuera de participer au partenariat décrit dans l'Accord, fondé sur des principes d'indépendance, d'interdépendance, de dialogue, de coopération et de collaboration, et de reddition de comptes aux Canadiens et Canadiennes. Les partenaires s'engagent, entre autres, de façon continue, à rencontrer fréquemment le Comité consultatif de ministres. Le Forum du secteur bénévole et communautaire continuera aussi de collaborer avec d'autres membres du secteur, ainsi qu'avec le gouvernement du Canada, pour connaître des façons de renforcer et d'améliorer la relation, y compris en obtenant, des deux partenaires, un investissement suffisant de ressources.

Pour respecter cet engagement au cours de l'année à venir, on recommande les mesures suivantes :

- Organiser une série de séances de formation dans l'ensemble du pays et au sein des ministères fédéraux à l'aide des guides de mise en œuvre et des documents de formation élaborés par le Forum et le ministère du Patrimoine canadien. Les séances devraient, le plus possible, être organisées conjointement pour des représentants du secteur et du gouvernement, et elles devraient utiliser une méthode de formation du formateur pour favoriser l'appropriation locale et faciliter l'accès aux petits organismes.
- Déterminer des exemples de « pratiques exemplaires » en matière de partenariat entre le gouvernement et le secteur bénévole et communautaire, et se servir de ces exemples pour encourager des mesures semblables. Un certain nombre de projets récents faisant partie des projets de la Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles (PSEPM) pourraient servir d'exemples; le secteur et le gouvernement pourraient ainsi examiner les leçons apprises à la suite de la PSEPM. On pourrait aussi recueillir d'autres bonnes pratiques et cas de réussites, et les faire connaître au secteur bénévole et communautaire et aux ministères du gouvernement.
- Collaborer avec le gouvernement du Canada pour élaborer un mécanisme de règlement des différends relatifs à l'Accord et aux Codes, tel que décrit dans l'Accord.

## 2) Encourager le gouvernement à s'occuper de l'action sociale

L'Accord reconnaît l'importance de l'action sociale dans une société démocratique, de même que le rôle essentiel du secteur bénévole et communautaire : « *L'action sociale (défense d'une cause) est inhérente au débat et à l'évolution dans une société démocratique et, sous réserve des principes qui précèdent, elle ne devrait affecter aucune relation de financement qui pourrait exister.* » (Les principes, l'indépendance)

Compte tenu de cette reconnaissance, le Forum du secteur bénévole et communautaire, de même que d'autres organismes du secteur, souhaitent que le gouvernement du Canada s'engage à participer à des discussions et des délibérations conjointes, à l'échelle des ministères, sur la possibilité, sur le plan légal, d'offrir une plus grande latitude aux organismes du secteur bénévole et communautaire, y compris aux organismes de charité enregistrés, afin qu'ils participent à l'élaboration des politiques et au débat public sur ces politiques.

### **3) Continuer d'encourager le gouvernement à prendre des mesures relativement au financement**

L'Accord souligne aussi que le gouvernement du Canada s'engage à « reconnaître et prendre en considération les conséquences de ses lois, règlements, politiques et programmes sur les organismes du secteur bénévole et communautaire, y compris l'importance des politiques et des pratiques de financement pour l'évolution de la relation et le renforcement des moyens d'action du secteur bénévole et communautaire. » (Les engagements du gouvernement du Canada).

Le Forum du secteur bénévole et communautaire, de même que d'autres organismes du secteur, souhaitent que le gouvernement du Canada s'engage à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord et du Code de bonnes pratiques de financement de façon durable et concrète. Cela signifie, entre autres, que le gouvernement devrait s'assurer qu'il dispose de suffisamment de ressources organisationnelles et financières, et que le secteur devrait effectuer un suivi des initiatives de mise en œuvre. Le Forum du secteur bénévole et communautaire continuera d'encourager le gouvernement, tant dans le cadre des relations conjointes qu'à l'extérieur de celles-ci, à accroître la capacité financière du secteur. Il tentera donc de trouver des façons d'offrir du financement pluriannuel sans caractère restrictif aux organismes du secteur bénévole et communautaire, ce qui leur permettrait d'utiliser les fonds de la meilleure façon pour assumer leur mission.

#### **4) Établir des mécanismes d'évaluation et de suivi de la sensibilisation du secteur bénévole et communautaire et du degré d'utilisation de l'Accord et des Codes**

L'Accord fournit un certain nombre de mesures essentielles à sa mise en œuvre et à celle des Codes de bonnes pratiques, y compris l'élaboration de « *processus pour surveiller l'application de l'Accord, pour rendre compte aux Canadiens et aux Canadiennes de l'état de la relation et des résultats atteints, ...* » (L'application de l'Accord). L'Accord précise aussi que le secteur bénévole et communautaire s'engage à « *faire en sorte que toutes les composantes du secteur bénévole et communautaire puissent être représentées auprès du gouvernement du Canada et se faire entendre de ce dernier, assurant ainsi la mobilisation et la participation des diverses composantes du secteur.* » (Les engagements du secteur bénévole et communautaire)

Pour respecter ces engagements connexes, le Forum du secteur bénévole et communautaire prendra des mesures pour s'assurer qu'il dispose des ressources et des capacités qui lui permettront d'élaborer les instruments d'enquête requis, de même que les méthodes de collecte de données pour les rapports futurs. Il devra, entre autres, collaborer avec le gouvernement du Canada pour connaître les besoins en ressources, de même que leurs sources, et pour obtenir les conseils d'organismes du secteur bénévole et communautaire concernant la meilleure façon de rejoindre tous les membres du secteur, et de les représenter.

#### **CE QUE NOUS AVONS ENTENDU DIRE...**

- « Le secteur bénévole et communautaire doit être davantage sensibilisé à l'Accord et aux Codes. »
- « Nous avons besoin de formation si nous voulons expliquer les Codes aux personnes qui travaillent dans le secteur. »
- « Nous devons prendre les mesures nécessaires pour que le secteur et le gouvernement adoptent ces documents. »
- « Il ne faut pas oublier d'obtenir les commentaires des petits organismes : ils doivent savoir que ces initiatives s'appliquent à eux, et non seulement aux organismes nationaux importants.